

Règlement :

- Le Trail du Lizieux est une course nature organisée par l'association Saint Jeures Sport Jeunesse (SJSJ), se déroulant sur la commune de Saint Jeures et ses environs.
- L'événement comprend 3 épreuves :
 - Trail 10 km — dénivelé positif approximatif : 200 m
 - Trail 17 km — dénivelé positif approximatif : 400 m
 - Trail 27 km — dénivelé positif approximatif : 820 m

Les parcours se déroulent majoritairement sur chemins, sentiers forestiers et portions de routes.

Article 2 — Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes :

- 10 km : à partir de 16 ans (catégorie cadet selon réglementation en vigueur)
- 17 km : à partir de 18 ans
- 27 km : à partir de 20 ans

Chaque participant doit fournir :

- soit une licence sportive valide (athlétisme ou discipline reconnue)
 - soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an
 - soit le Parcours Prévention Santé (PPS) valide selon la réglementation française.
-

Article 3 — Inscriptions

Les inscriptions se font :

- en ligne via le site njuko
- sur place dans la limite des dossards disponibles

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur.

Article 4 — Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue :

- le jeudi 30 avril au stade de Saint Jeures de 19h00 à 20h30 ou le 1 mai à partir de 7h00, également au stade de Saint Jeures
- sur présentation d'une pièce d'identité

Le dossard doit être porté visiblement pendant toute la course.

Article 5 — Parcours et balisage

Les parcours sont balisés par rubalise, panneaux et marquage au sol.

Les concurrents doivent impérativement suivre le parcours officiel.

Tout raccourci entraînera la disqualification.

Article 6 – Sécurité et assistance

Un poste de secours est positionné sur le parcours.

Les participants doivent porter assistance à toute personne en difficulté et prévenir l'organisation.

L'organisation se réserve le droit :

- de modifier le parcours
- d'arrêter un concurrent pour raison médicale
- d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou conditions météo dangereuses

Article 7 – Barrières horaires

Des barrières horaires seront mises en place à l'arrivée des parcours : 10 km, 17 km, et 27 km.

Tout coureur hors délai pourra être arrêté pour des raisons de sécurité.

Article 8 – Matériel obligatoire

Matériel recommandé pour tous :

- téléphone portable chargé
- réserve d'eau
- couverture de survie

Matériel obligatoire : baskets adaptées aux conditions météorologiques.

Article 9 – Ravitaillements

- 10 km : 1 ravitaillement
- 17 km : 2 ravitaillements sur le parcours
- 27 km : 3 ravitaillements sur le parcours

Chaque coureur doit disposer de son propre contenant (gobelet non fourni).

Article 10 – Respect de l'environnement

Le Trail du Lizieux se déroule en milieu naturel.

Il est strictement interdit :

- de jeter des déchets hors zones prévues
- de détériorer la végétation
- de perturber la faune

Toute infraction entraînera une disqualification immédiate.

Article 11 – Classements et récompenses

Un classement général sera établi pour chaque course.

Des récompenses seront remises :

- aux 3 premiers hommes et femmes de chaque parcours.

Article 12 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance individuelle accident.

Article 13 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images prises lors de l'événement sur tout support de communication.

Article 14 – Acceptation du règlement

- Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.